

Tableau synthèse des consignes pédagogiques zone orange, jaune ou verte – résumé syndical

Note : Si une consigne ne vous semble pas applicable à votre cas, ou si une force majeure vous empêche de la suivre, contactez votre syndicat et votre DEP.

Certaines consignes pédagogiques résumées	Commentaires syndicaux
Maximiser la présence étudiante (section 2)	
<p>Les heures prévues à l'horaire doivent être utilisées pour être en contact avec le groupe ou un sous-groupe, en présence ou en mode synchrone.</p> <p>Si la taille de vos groupes vous permet de rencontrer votre groupe complet en respectant les consignes sanitaires, vos cours doivent se tenir en présence.</p> <p>Pour les cours théoriques donnés dans des locaux ne permettant pas d'accueillir l'ensemble du groupe, ce groupe devrait avoir au moins une heure (pour un cours de 30 heures/session), une heure et demie (pour un cours de 45 heures/session) ou deux heures (pour un cours de 60 heures ou plus/session) en personne sur une période cumulative de deux semaines.</p> <p>Pour les laboratoires et stages, les consignes sont les mêmes qu'à l'automne 2020.</p>	<p>Le nombre d'heures en présence exigé nous semble exagéré. Nous avons fait plusieurs représentations pour éliminer cette obligation, qui pourrait ne pas convenir, selon les choix pédagogiques faits et ceux prescrits par les plans-cadres. Si le format de votre cours rend l'application de cette consigne impossible, contactez-nous rapidement.</p>
ENA et PVC (section 3)	
<p>ENA : Environnement numérique d'apprentissage. C'est le milieu virtuel d'échange d'informations et de documents entre les étudiants et étudiantes et l'enseignant ou l'enseignante d'un même groupe cours. Il est à distinguer de la plateforme de visioconférence, des logiciels spécialisés et de l'ensemble des sites donnant accès à du matériel pédagogique.</p> <p>PVC : Plateforme de visioconférence. Logiciel permettant un échange synchrone audio ou visuel.</p>	
<p>Vous devez choisir un ENA, que vos cours soient en mode hybride ou en présence, parmi les suivants : LÉA, Moodle ou Microsoft Office 365 (Teams).</p> <p>Tous vos documents et informations doivent être déposés sur l'unique ENA retenue, dans la section appropriée et PAS par messagerie, sauf les notes qui sont déposées sur LEA;</p> <p>Les messages écrits passent par MIO s'ils sont des individuels ou destinés à un sous-groupe, ou par l'outil Communiqués s'ils se destinent à toute la classe.</p> <p>Vous devez choisir une PVC pour donner vos cours synchrones, parmi les suivants : Zoom ou Teams.</p> <p>Votre ENA et votre PVC doivent figurer sur la page couverture de votre plan de cours. Si votre ENA n'est pas LEA, vous devez envoyer un lien cliquable vers celui-ci par l'outil Communiqués sur LEA.</p>	<p>Nous avons demandé que le libre choix soit laissé aux enseignant.e.s, mais d'autres interlocuteurs désiraient plutôt le limiter à un seul. La décision finale nous apparaît moins nocive que ce qui aurait pu se produire. Nous vous conseillons de vous conformer à ces directives car elles nous apparaissent relever du droit de gérance patronal.</p> <p>Vous pouvez prévoir un plan d'urgence à utiliser temporairement en cas de panne, et vous n'avez pas à vous limiter aux options institutionnelles en ce cas.</p>

Échéancier hebdomadaire de cours et plan d'évaluation (section 5)

Toute modification à l'échéancier hebdomadaire de votre plan de cours ou au plan d'évaluation doit être transmise par écrit aux étudiants et étudiantes.	Cela nous semble conforme avec notre contrat de travail.
--	--

Plan de classe (section 6)

Si les bureaux du local de cours sont numérotés, vous devez transmettre à votre DEP la liste des étudiants et étudiantes associés à leur numéro de pupitre.	Avec l'aménagement proposé, le fait d'être responsable du plan de classe semble plus raisonnable, et l'état d'urgence sanitaire et nos responsabilités en santé et sécurité nous semblent pointer vers le respect de cette consigne.
---	--

Enseignement à distance et en mode comodal (sections 7 et 8)

<p>Les exposés magistraux ne doivent pas dépasser 90 minutes lors d'un enseignement à distance ou comodal.</p> <p>Si vous enregistrez vos cours, vos étudiants et étudiantes peuvent refuser d'être filmés ou que leur voix soit enregistrée et l'expriment en fermant leur caméra et en s'exprimant par la zone de conversation. Vous devez aviser vos étudiantes et étudiants lorsque vous débutez l'enregistrement.</p> <p>Si vous exigez l'ouverture des caméras, vous devez aviser vos étudiants et étudiantes qu'ils et elles peuvent ajouter un fond d'écran ou venir suivre leurs cours au cégep pour protéger leur milieu de vie.</p>	<p>Le temps maximal pour un exposé magistral est peut-être incompatible avec l'organisation de certains cours. Nous l'avons souligné. Cette consigne entre dans le champ de l'autonomie enseignante, nous vous invitons donc à contacter le syndicat si elle vous cause problème.</p> <p>Nous considérons que le droit de demander l'ouverture des caméras a été obtenu suite à une solide argumentation du SPECS, construite à l'aide des conseils juridiques de la FNEEQ.</p>
--	---

Évaluations (section 12)

<p>Pendant les semaines 15 et 16, seules les évaluations (et les reprises de cours ratés à cause du contexte sanitaire, si approbation du ou de la DEP) peuvent avoir lieu en présence*.</p> <p>Si un étudiant ou une étudiante ne peut pas satisfaire à vos exigences quant au contexte de réalisation de votre évaluation et qu'un accommodement entraîne une charge excessive, vous devez contacter votre DEP.</p> <p>Pour appliquer un double seuil à une évaluation même si cela n'est pas prévu au plan cadre, le comité de cours doit s'entendre afin d'assurer l'équité entre les différents groupes. Le double seuil s'applique seulement lorsqu'il y a évaluation finale de la compétence, pour les évaluations en présence des semaines 15 et 16, à moins d'entente avec la direction de secteur.</p> <p>*Cette consigne pourrait être assouplie si les conditions sanitaires le permettent</p>	<p>Les consignes mentionnent que vous devez tenter d'accommoder des étudiants ou étudiantes qui ne peuvent satisfaire à vos exigences technologiques pour la passation d'un examen.</p> <p>Nous vous invitons à nous contacter si une situation particulière rend ces accommodements très lourds à appliquer.</p>
--	---